



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUMAGOAR

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION

04 DÉCEMBRE 2020

DATE D'AFFICHAGE

04 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze du mois de décembre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé à la salle polyvalente – Louis Kéromest, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, Maire.

Étaient présents :

M. ECHEVEST, MME LE COTTON, M. YAHIA, MME LE MAIRE N. , M. BIHEL, MME COCGUEN, M. LE LAY, MME LE FOLL, MM. STEPHAN, PRIGENT, HATTON, MMES GREZARD, DRUILLENNEC, BOTCAZOU, M. LE BOLLOCH, MME CRENN, M. NOGE (à partir de 19 h 10), MME LOLLIERIC, M. MONJARET, M. CHEVALIER, MME GEFFROY, M. BATARD, MME LE GOUX (jusqu'à 20 h 25), M. BOYEZ, MMES GUILLAUMIN, LE HOUERFF, M. L'HOSTIS-LE POTIER.

Pouvoirs :

MME LOYER à MME BOTCAZOU || M. ROBERT à M. CHEVALIER ||
MME LE GOUX à M. BATARD (à partir de 20 h 25).

Absent :

Secrétaires de séance : MME LE FOLL, M. CHEVALIER, M. BOYEZ.

RÈGLEMENT DE LA COMMANDE PUBLIQUE | GUIDE DES PROCÉDURES INTERNES

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le projet de règlement de la commande publique – guide des procédures internes – concernant les marchés publics et accords cadres passés selon la procédure adaptée, préparé par la commission des marchés.

Il précise que ce règlement doit respecter les principes essentiels et fondateurs du Code de la commande publique, à savoir notamment :

- liberté d'accès à la commande publique,
- égalité de traitement des candidats,
- transparence des procédures.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ce projet de règlement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de règlement préparé par la commission des marchés,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le règlement de la commande publique – guide des procédures internes – concernant les marchés publics et accords cadres passés selon la procédure adaptée, tel que présenté (annexé à la présente délibération),

Précise que ce règlement sera communiqué à toute personne qui en fera la demande et sera mis en ligne sur le site internet de la Commune,

Précise que le seuil européen (à ce jour fixé à 214 000 €uros HT pour les marchés de fournitures et de services et à 5 350 000 €uros HT pour les marchés de travaux) sera automatiquement intégré au présent règlement lors des modifications effectuées par les instances européennes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,



Y. ECHEVEST.